

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 73

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget annexe eau : compte administratif 2023

Monsieur le Maire dépose tous les documents nécessaires à l'étude du compte administratif 2023 du service de distribution d'eau potable.
Sous la présidence de madame Maryse GROSSE, adjointe, après présentation du compte administratif du service de distribution d'eau potable 2023 qui fait apparaître un excédent en exploitation de 253 549,34 € et un excédent en investissement de 108 642,00 €, soit un excédent global de 362 191,34 €, le conseil municipal l'approuve.

Ont voté pour : 13
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 4
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 74

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget annexe eau : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur le Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 relatif au service de distribution d'eau potable ;
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 253 549,34 € ;
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 108 642,00 € ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 253 549,34 € à l'excédent reporté
- 40 000,00 € de solde de restes à réaliser

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 avril 2024

N° 75

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget principal – compte administratif 2023

Monsieur le Maire dépose tous les documents nécessaires à l'étude du compte administratif 2023 du budget principal.

Sous la présidence de madame Maryse GROSSE, adjointe, après présentation du compte administratif du budget principal 2023 qui fait apparaître un excédent en fonctionnement de 268 980,17 € et un déficit en investissement de 64 587,63 €, soit un excédent global de 204 392,54€, le Conseil Municipal l'approuve.

Ont voté pour : 13

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 4

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 76

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget principal – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget
principal,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 268 980,17 €,
- un déficit d'investissement de 64 587,63 €

Décide :

d'une affectation obligatoire à la section d'investissement de 64 587,63 € et un report
au 002 de 204 392,54 €.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 77

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Comptes de gestion

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes de gestion du receveur (budget principal et budgets annexes) et les comptes administratifs, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 78

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget annexe eau : budget primitif 2024

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour l'établissement du budget annexe pour le service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

- en section d'exploitation : 288 549,34 €
- en section d'investissement : 444 506,34 €

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 79

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 16,37 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84.57%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementales publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240409-050424_79-DE

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 80

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Budget principal 2024

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour l'établissement du budget principal pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

- en section de fonctionnement : 1 114 730,54 €
- en section d'investissement : 543 376,55 €

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 81

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Fêtes et cérémonies : budget principal 2024

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte « 623 » fêtes et cérémonies

1. D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
3. Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
4. Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).
5. Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
6. Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations individuels ou collectifs, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la liste des dépenses susvisées, à imputer au compte 623 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits repris au budget communal

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240405-050424_81-DE

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

**Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 82

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Fongibilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 83

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Modification du temps de travail : Mme Armande MARX

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu du départ en retraite de Mme Bernadette RUSSO, Mme Armande MARX devra réaliser des tâches supplémentaires. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 14h30, à 15h21 heures par semaine à compter du 01 septembre 2024 (soit 15,36/35^{ème}).

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la IRCANTEC du fonctionnaire concerné (rappel : seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- VU** le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240405-050424_83-DE

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 84

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Moselle fibre : Adhésion à la compétence « Usages et Services numériques » pour la mission d'ingénierie numérique

La commune de BOUST pour ses besoins en matière de transformation numérique adhère à la compétence « usages et services numériques » dans laquelle il est choisi une mission que MOSELLE FIBRE réalisera à son profit, à savoir :

- Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres.

Dans ce cadre, la commune de BOUST s'acquittera d'une cotisation annuelle de fonctionnement à MOSELLE FIBRE comme décidé par le Comité Syndical (pour 2024, forfait de 500 € pour les communes de 1001 à 2000 habitants) selon l'application des statuts du Syndicat.

Il sera également désigné par la commune de BOUST un(e) représentant(e) qui, au sein du collège « Communes et EPL », élira une représentation au Comité Syndical selon les statuts de MOSELLE FIBRE.

Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat une étude ou un accompagnement dans le champ de la compétence transférée fait l'objet d'une contribution dans des conditions fixées par une délibération du Comité Syndical.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE joint au présent rapport,
- **D'ADHERER** à la compétence « usages et services numériques » conformément aux statuts de MOSELLE FIBRE pour la mission :

- Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres.

- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant,

- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires de la délibération.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240405-050424_84-DE

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 85

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Moselle fibre : adhésion à la centrale d'achat

Le syndicat MOSELLE FIBRE s'est constitué Centrale d'Achat en juin 2023.

Cette Centrale d'Achat est spécialisée dans les projets numériques des collectivités territoriales mosellanes, particulièrement dans les domaines d'équipements informatiques et télécoms, de la vidéoprotection, de l'archivage électronique, des objets connectés et de la gestion de la donnée, de la cybersécurité et de la gestion relation Citoyen et la dématérialisation.

La Centrale d'Achat permet à ses adhérents d'acquérir des équipements numériques, auprès de fournisseurs présélectionnés, en garantissant une optimisation des coûts pour une haute qualité de service et d'équipement.

L'adhésion n'oblige pas à passer commande. Elle offre simplement la possibilité de commander au moment de l'émergence d'un besoin, et dans le respect de la réglementation de la commande publique. L'adhérent peut, par simple décision, se retirer du dispositif.

Les principales modalités de fonctionnement de la Centrale d'achat sont précisées dans les conditions générales de recours (CGR) ci jointes :

-Lorsque l'adhérent identifie un besoin, la Centrale d'Achat lui transmet une proposition.

- Si l'adhérent accepte la proposition, le Président (avec une délibération au préalable selon les délégations définies) signe la commande qui est transmise à la Centrale d'Achat

- Le Centrale d'achat, après enregistrement de la commande, la transmet au fournisseur

-Des frais de gestion à hauteur de 5% des commandes seront à verser à la Centrale d'Achat, uniquement en cas de commande et suivant les modalités prévues aux CGR. Les collectivités signataires d'une convention d'accompagnement verront les modalités de paiement des frais de gestion être précisées dans celle-ci.

- L'adhérent reste responsable du suivi d'exécution paiement au fournisseur
- L'adhérent recevra chaque année un suivi d'activité

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240405-050424_85-DE

La Commune de BOUST remplit les conditions d'éligibilité pour recourir aux services de la Centrale d'Achat. Aussi pour faciliter et optimiser ses achats numériques et le développement des usages numériques, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'adhésion à la Centrale d'achat de MOSELLE FIBRE suivant les conditions générales de recours ci jointes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 avril 2024

N° 86

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Modification de la commande du chauffage du centre socioculturel

Suite aux nombreux dysfonctionnements du système de chauffage actuel du centre socioculturel, le Conseil Municipal décide de procéder à la modification de la commande par la société SATEC.

Le montant des travaux s'élève à 20 078,00 euros HT, soit 24 093,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le montant de ces travaux et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,

BOUST, le 05 avril 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 87

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Considérant que conformément à la décision de la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance)

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit de 2023 et jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 360 €TTC, via la Trésorerie de HAYANGE pour le déduire du montant du produit encaissé

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 88

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Chasse : indemnité au secrétaire

Le Conseil Municipal a reconduit, consécutivement à la relocation de la chasse communale pour la période 2024/2033, les indemnités revenant au secrétaire et au trésorier de la commune à l'occasion de l'établissement du rôle annuel de répartition du produit de la chasse.

Sur la base d'une directive de la Trésorerie Générale de Moselle datant de 1963, et de la directive disant que la trésorerie renonce à ses indemnités à partir de 2024, le montant des indemnités est calculé exclusivement sur la part revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

Pour la part revenant aux secrétaires de mairie

- De 4% du produit de la location

Pour la part revenant auparavant au trésorier municipal et octroyé à présent à la secrétaire de mairie en raison du transfert des tâches

- De 4% du produit de la location

Soit 8% du produit de la chasse

et doit être avalisé par l'assemblée délibérante à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal.

A compter de l'année 2024, le rôle de répartition pourra être établi dès transmission par les services fiscaux des indications cadastrales actualisées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution des indemnités à verser au secrétaire et au trésorier de la Commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

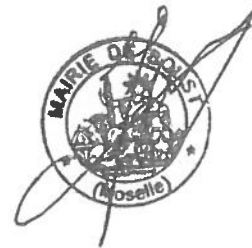
Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240405-050424_88-DE

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 89

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Application du régime forestier : intégration de parcelles

La commune de Boust est propriétaire de trois parcelles boisées :

- Section 16, parcelle 10,
- Section 21, parcelle 35,
- Section 16, parcelle 07,
- Section 21 parcelle 65

Il est envisagé de confier la gestion de ces espaces boisés à l'Office National des Forêts (ONF) au moyen d'une convention. Afin de faire bénéficier d'une manière durable la gestion de ces massifs, la commune de Boust demande l'application du régime forestier aux parcelles concernées par ces trois espaces boisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 90

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : ZAENR : concertation du public

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables;

Vu le code de l'énergie et notamment son article L. 141-5-3 ;

Considérant que les communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages ;

Considérant que ces zones sont définies par les communes après une concertation du public selon des modalités librement déterminées ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de concertation avec le public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de proposer à la concertation du public les zones d'accélération de l'énergie conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du Code de l'Energie introduit par ladite loi du 10 mars 2023.

Approuve de fixer les modalités de la concertation avec la population en mettant à disposition du public du 22 avril 2024 au 07 mai 2024, les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones EnR et un registre, aux jours et heures habituels de la mairie.

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 91

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

**Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,**

Absents excusés :

**Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,**

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Régularisation de l'achat du terrain de M. FORRETT

Le conseil municipal a délibéré le 19 décembre 2016 en faveur de l'achat d'une partie des parcelles 151 et 152 de la section 21 appartenant à M. FORRETT Sébastien en vue d'élargir une partie du trottoir, rue du General de Gaulle. Afin de finaliser cette vente, le juge demande une délibération complémentaire afin d'indiquer la désignation exacte de la parcelle vendue.

Ainsi, le morcellement des parcelles 151 et 152 de la section 21 porte à présent la désignation cadastrale suivante : parcelle 414, section 21.

Le Conseil Municipal valide l'acquisition de ce terrain.

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 92

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Création d'un emploi au service technique

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la demande de diminution d'horaire hebdomadaire supérieur à 10 %, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (soit 35/35^{ème}) pour l'entretien des bâtiments communaux à compter du 02/05/2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade de d'adjoint technique territorial.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint des services techniques, sur la base du 8^{ème} échelon, indice brut 362, indice majoré 336.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240405-050424_92-DE

Pour copie conforme,

BOUST, le 05 avril 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 93

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RÜSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Recette

Le conseil municipal décide d'accepter :

- le versement de Orange pour un montant de 43,68 € se rapportant à la résiliation d'une ligne téléphonique (périscolaire).

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 avril 2024

N° 94

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Subvention en faveur de l'association Culture et Patrimoine

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 400,00 € en faveur de l'association Culture et Patrimoine

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 1

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 95

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Subvention en faveur de l'association des Plongeurs Masqués

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 500,00 € en faveur de l'association des Plongeurs Masqués

Ont voté pour : 13

Ont voté contre : 1

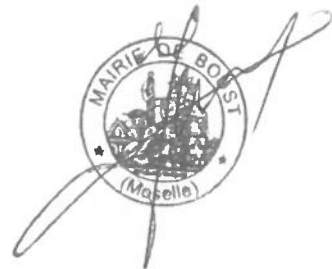
Abstention : 1

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 avril 2024

N° 96

**DEPARTEMENT
MOSELLE****ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST****CANTON
CATTENOM****MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL****ELUS : 15****EN FONCTION : 15****PRESENTS : 10****Présidence : G. KREMER, Maire****Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBS, H.
SUK, G. CANCELLI,****Absents excusés :****Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,****Secrétaire : M. DEROLEZ*****Objet : Feux récompenses***

La commune de Boust connaît de nombreux excès de vitesse au niveau de la rue du Général de Gaulle. Des radars pédagogiques ont été implantés depuis plusieurs années et les données relevées indiquent que 65 % des véhicules traversant la commune ne respectent pas la vitesse préconisée (50 km/h).

De plus, de nombreuses demandes des riverains de l'entrée du village (côté Hettange-Grande) ont été reçues en Mairie afin de trouver une solution à ce problème.

Afin de répondre à ces faits, il est proposé au Conseil Municipal d'implanter deux feux récompenses à l'entrée de la commune de Boust, rue du Général de Gaulle, côté Hettange-Grande. Ces feux fonctionnent de la manière suivante : Ils sont rouges au « repos » et passent au vert si le conducteur arrive à la vitesse réglementaire.

Le montant des travaux s'élève à 13 888,60 € HT, soit 16 666,32 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le montant de ces travaux.

Il charge Monsieur le Maire de :

- signer le devis
- réaliser les demandes de subvention.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 5

Tous les membres présents ont signé au registre



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2024
N° 97

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 10

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, M. HUBERT, C.
MUNSCH, C. LAUTERFING, R. KOBBS, H.
SUK, G. CANCELLI,

Absents excusés :

Absents avec procuration : J. DISTEL, F.
TALARICO, P. KRIEG, C. RUSSO, F.
POIREL,

Secrétaire : M. DEROLEZ

Objet : Travaux forestiers

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le programme de travaux de l'année 2024 préparé par l'ONF, décide de l'approuver.
La dépense est de 6 950 € HT.

Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 5
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 05 avril 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST

